



## **RÉCUPÉRATION DE LA CARTE D'ACCÈS RÉSIDENT-LOCATAIRES –**

### **MISE À L'EAU AU LAC-ÉDOUARD**

La Municipalité de Lac-Édouard souhaite informer les citoyens, qu'ils soient propriétaires, copropriétaires ou locataires que la barrière de mise à l'eau **sera ouverte jusqu'au 22 Juin 2026** pour donner le temps aux gens de s'inscrire, après cette date, la seule façon d'avoir accès à la mise à l'eau sera avec votre carte.

Nous avons eu une entente avec la COOP de solidarité du Lac-Édouard, les gens qui auront rempli leur formulaire, après acceptation et émission d'une carte, ils pourront aller la chercher à la Coop.

Veillez en faire la demande à la Municipalité si vous avez déjà rempli votre formulaire et que vous avez mentionné venir la chercher au bureau de la Mairie en téléphonant au 819 653-2238 poste 108.

#### **Récapitulatif pour la procédure d'inscription**

Si ce n'est déjà fait, pour remplir le formulaire, vous devez préalablement vous inscrire ainsi que toutes vos embarcations, remorques et véhicules dont vous êtes propriétaire en utilisant le lien suivant :

 <https://lacedouard.lexoh.com/>

Vous pouvez également accéder au formulaire via la page d'accueil du site municipal:

 [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)

**Il est préférable d'avoir en main son compte de taxes, son bail de location et vos permis d'embarcations de plaisance avant de commencer.**

- 1- Dans le tableau Bienvenue, Cliquez sur **Inscription**. Si vous devez retourner après avoir créé votre compte vous pouvez cliquer sur **Authentification**.
- 2- Créez-vous un compte avec **vosre adresse courriel** et un **mot de passe**
- 3- On vous demandera de le ré-entrer dans votre compte
- 4- L'application vous enverra un code de vérification à votre adresse courriel. **Vérifier vos indésirables si toutefois vous ne l'avez pas reçu.**
- 5- Remplir tous les champs obligatoires \*
- 6- N'oubliez pas de choisir le mode d'envoi de votre carte par courrier, à la Coop (avec preuve d'identité) ou venir chercher à la Municipalité durant les heures d'ouverture
- 7- À la fin une facture à 0.0 \$ pour votre carte d'accès gratuite vous sera envoyée par courriel.
- 8- L'application enverra un courriel à la Municipalité. « Demande en attente » pour vérification et attribution d'un numéro de carte.

9- S'il y a un paiement à faire, vous pouvez régler en argent comptant, chèque ou virement Interac à la Municipalité \*

10- Un courriel vous sera envoyé pour confirmer que votre demande a été acceptée et que votre carte vous sera envoyée par courriel où que vous pourrez venir la chercher à la municipalité. **Vérifier vos indésirables si toutefois vous ne l'avez pas reçu.**

**\*N.B.** Pour les virements Interac, destinataire : [agente@lacedouard.ca](mailto:agente@lacedouard.ca) , vous n'avez pas besoin de question/réponse.

**Important de mettre dans la note le no de facture, la raison du paiement et votre no matricule (10 premiers chiffres seulement).**

### **Ce que comprend votre inscription**

- Une carte permanente gratuite permettant d'ouvrir la barrière de mise à l'eau, conformément au règlement en vigueur.
- Une carte par unité d'habitation, émise au nom du propriétaire inscrit au compte de taxes, si vous êtes propriétaire de plusieurs immeubles, **vous n'avez droit qu'à une seule carte.**
- 30 \$ pour une autre carte supplémentaire, toujours au nom du propriétaire inscrit au compte de taxes ou pour le remplacement d'une carte perdue. *Frais non remboursables.*

Vous pourrez choisir le mode de réception de votre carte :

- Récupération au bureau municipal, durant les heures d'ouverture de la municipalité
- Envoi postal.
- À la Coop de solidarité de Lac-Édouard (magasin général) avec preuve d'identité

### **Exemption de lavage**

Les embarcations hivernisées appartenant à des citoyens et n'ayant pas naviguées sur aucun autre plan d'eau avant leur mise à l'eau au lac Édouard sont exemptées de lavage.

**« Lavez, videz, séchez... et protégez notre lac ! »**